

**Se faire dépister,
c'est se donner
des chances de guérir**

Hépatite

Qu'est-ce qu'une hépatite C ?

L'hépatite C est une maladie du foie due au virus de l'hépatite C (VHC). Il ne faut pas la confondre avec les hépatites dues à d'autres virus (virus de l'hépatite A, de l'hépatite B, de l'hépatite E) ni avec les hépatites dues à la consommation excessive d'alcool ou de certains médicaments.

En France métropolitaine, environ 370 000 personnes de 18 à 80 ans ont déjà eu un contact avec le virus de l'hépatite C et ont développé des anticorps spécifiques. Près de 220 000 d'entre elles sont toujours porteuses du virus. Parmi ces 220 000 personnes, près de la moitié ignorent qu'elles sont infectées car l'hépatite C est une infection souvent silencieuse jusqu'à l'apparition de complications qui peuvent être graves (si l'hépatite C n'est pas traitée, elle peut évoluer vers une cirrhose et un cancer du foie).

Cependant :

- **on peut savoir si on est infecté en faisant un test de dépistage ;**
- **des traitements efficaces existent.**

Aujourd'hui, l'hépatite C est une maladie dont on peut guérir.

Comment peut-on l'attraper ?

1. Par le sang

- Le virus de l'hépatite C (VHC) se transmet principalement par le contact du sang d'une personne infectée avec celui d'une personne indemne.
- La principale source de contamination à l'heure actuelle est l'utilisation de drogues par voie intraveineuse (partage de la seringue ou du matériel d'injection) ou par voie nasale (partage de la paille de « sniff »).

- La transfusion a été un mode important de contamination avant 1992 : ce risque est devenu extrêmement faible (il est estimé à 1 pour 8 millions de dons) depuis que la recherche du virus de l'hépatite C est effectuée sur chaque don de sang.

2. Par des instruments ou objets souillés par du sang infecté

- Le virus peut se transmettre lors de soins, si le matériel a été insuffisamment décontaminé (lors d'une dialyse ou d'une endoscopie digestive, par exemple).
- Il peut aussi se transmettre par le partage d'objets piquants ou coupants avec une personne atteinte, notamment en cas de partage d'objets de toilette (brosse à dents, rasoirs, coupe-ongles...).
- Si des règles d'hygiène strictes ne sont pas respectées, le tatouage, le piercing, la dermographie, le maquillage permanent, le rasage mécanique peuvent être sources d'infection. C'est aussi le cas pour la mésothérapie et l'acupuncture si les aiguilles ne sont pas jetables ou personnelles.

3. De la mère à l'enfant

Dans environ 5 % des cas.



4. Par les relations sexuelles

La contamination par voie sexuelle est rare mais possible, en particulier en cas d'infection génitale (herpès notamment), de lésion ou de saignement des organes sexuels (qui peuvent être provoqués par certaines pratiques sexuelles), pendant les règles lorsque la femme est atteinte d'hépatite C.

Il n'y a aucun risque de transmission dans la plupart des gestes de la vie quotidienne, notamment : s'embrasser, manger ensemble, partager le même verre, se serrer la main... On peut vivre tout à fait normalement auprès de quelqu'un qui a une hépatite C.

Êtes-vous concerné par un test de dépistage du VHC ?

Pour le savoir, consultez la « check-list » suivante (critères de dépistage recommandés par l'ANAES en 2001) :

AVANT 1992	OUI	NON
> J'ai reçu des produits sanguins (transfusion, dérivés) ou une greffe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai subi une intervention chirurgicale importante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai été hospitalisé en réanimation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai eu une hémorragie digestive.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai eu un accouchement difficile.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai reçu des soins en néonatalogie ou en pédiatrie pour une maladie grave.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez coché un ou plusieurs « Oui », un dépistage est

Si vous êtes concerné par un test de dépistage...

Vous pouvez en parler avec votre médecin traitant qui vous prescrira un test de dépistage, remboursé à 100 % par la Sécurité sociale.

Vous pouvez aussi vous faire dépister gratuitement (y compris les mineurs et les personnes sans couverture sociale) :

- dans un Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit (CIDAG) ;
- dans un Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST).

QUELLE QUE SOIT LA DATE	OUI	NON
> J'ai été dialysé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai consommé (même une fois dans ma vie, même il y a longtemps) ou je consomme actuellement de la drogue par voie intraveineuse ou nasale. Les personnes consommant toujours et ayant déjà réalisé un dépistage négatif doivent le refaire régulièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai été ou je suis incarcéré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai reçu des soins dans les pays du Sud-Est asiatique, du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Amérique du Sud.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Je vis ou j'ai vécu avec une personne atteinte par l'hépatite C.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> J'ai eu recours au tatouage, au piercing, à la mésothérapie ou à l'acupuncture sans aiguilles jetables ou personnelles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

nécessaire.

Le test (prise de sang) permet de savoir si vous avez été ou non en contact avec le VHC. **Un test positif ne signifie pas pour autant que le foie est atteint.** Seuls des examens complémentaires permettront de le savoir.

Pour trouver le CIDAG ou CIDDIST le plus proche de chez vous, appelez Hépatites Info Service au

0 800 845 800

(appel anonyme et gratuit)

ou rendez-vous sur le site internet :

www.hepatites-info-service.org



Le suivi médical

- Si vous êtes atteint(e) par le virus de l'hépatite C, il est important de vous faire suivre par un médecin.
- Un suivi médical régulier est nécessaire pour surveiller l'évolution de l'infection, et permettre d'entreprendre un traitement au moment opportun, afin de pouvoir guérir ou réduire les complications de l'hépatite C.

ABC des hépatites virales

L'hépatite A se transmet par la consommation d'eau non potable et d'aliments contaminés par de l'eau souillée (le virus présent dans les selles contamine les eaux). Elle guérit le plus souvent spontanément en quelques semaines. Elle est plus sévère chez l'adulte. Un vaccin permet de s'en protéger.

L'hépatite B se transmet par le sang, les relations sexuelles et de la mère à l'enfant. Une forme grave avec risque de décès survient dans environ 1 % des cas. Lorsque l'infection persiste (hépatite chronique), elle peut parfois entraîner une cirrhose ou un cancer du foie. La forme chronique touche 280 000 personnes en France. L'enfant né d'une mère infectée nécessite une prévention. Un vaccin permet de s'en protéger (recommandé chez les nourrissons, les adolescents et chez les sujets à risque).

L'hépatite C se transmet par le sang. Elle guérit spontanément chez 20 à 30 % des personnes atteintes. Elle devient chronique dans 70 à 80 % des cas. Environ 20 % des hépatites chroniques peuvent développer des complications (cirrhose et parfois cancer du foie). Ces complications apparaissent en général longtemps après la contamination, surtout si l'infection n'est pas soignée ou prise en charge. Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C.

L'hépatite E est le plus souvent contractée dans des pays à faible niveau d'hygiène, par la consommation d'eau non potable ou d'aliments contaminés. En France, il existe des hépatites E transmises essentiellement par les cochons ou sangliers après ingestion de leur viande insuffisamment cuite. Elle guérit le plus souvent spontanément en quelques semaines. Elle est plus sévère chez la femme enceinte ou en cas de pathologie sous-jacente. Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite E.

Le traitement de l'hépatite C

- Le traitement de l'hépatite C repose actuellement sur l'association de 2 médicaments (bithérapie) : l'interféron pégylé (à libération prolongée) et la ribavirine.
- Ce traitement vise à éliminer le virus, ce qui a pour effet d'interrompre l'agression du foie. Dans près de la moitié des cas, cette bithérapie permet d'obtenir une guérison et ainsi d'éviter les complications.
- La durée du traitement est généralement d'un an.
- La recherche thérapeutique continue de faire des progrès et vous pouvez en bénéficier. Plusieurs médicaments sont actuellement en développement et devraient augmenter les chances de guérison, en association avec la bithérapie classique.
- Plus tôt on est dépisté, plus on a de chances de guérir.

Attention, le principal facteur aggravant de l'hépatite C, à tous les stades de son évolution, est la consommation d'alcool.

La toxicité de l'alcool vis-à-vis du foie augmente considérablement le risque de cirrhose (qui est alors due à la fois à l'agression du virus de l'hépatite C et à l'agression de l'alcool sur le foie). Il est donc fortement conseillé de cesser toute consommation d'alcool ou, à défaut, de n'en consommer que très rarement et en très faible quantité.



Pour plus d'informations

Hépatites Info Service

0 800 845 800

appel gratuit depuis un poste fixe,
de 8 h à 23 h, 7 jours sur 7

www.hepatites-info-service.org

SOS hépatites

0 800 004 372

appel gratuit depuis un poste fixe,
lundi-vendredi 10 h-13 h et 14 h-18 h

www.soshepatites.org

